

2, rue Lord Byron
75008 Paris - France
Ligne directe : + 33 1 53 45 97 64
Fax : + 33 1 40 15 01 08
Email : arianna.rafiq@teynier.com
<http://www.teynier.com>



Arianna RAFIQ
Avocate au Barreau de Paris

PRATIQUE

Formée en droit civil et en *common law*, Arianna Rafiq exerce en arbitrage international et droit international public. Elle intervient également dans les dossiers de contentieux devant les juridictions françaises. Outre son activité de conseil dans des dossiers d'arbitrage et de contentieux, Arianna a développé une pratique en droit international des droits de l'homme et a participé aux travaux d'organisations non gouvernementales à Londres, Genève et Tunis.

CARRIERE

Teynier Pic, Collaboratrice (depuis janvier 2017)
VIGO, stagiaire (janvier-juin 2016)
Commission Internationale des Juristes (Genève et Tunis), stagiaire (juin-décembre 2011 et juin-décembre 2015)
Teynier Pic, stagiaire (janvier-juin 2014 et janvier-juin 2015)
Redress Trust (Londres), stagiaire (février-mai 2013)
INTERIGHTS (Londres), stagiaire (juin-décembre 2012)

FORMATION

Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, EFB de Paris, 2016
LL.M. Droit International, Institut de hautes études internationales et du développement (Genève), 2012
Master 1 Droit International, Paris I – Panthéon-Sorbonne, 2010
LLB Droits Français et Anglais, King's College London, 2008

LANGUES

Français, anglais

AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Chargée d'enseignement, Droit international des investissements, Paris I – Panthéon-Sorbonne

PUBLICATIONS

« Les études d'impact sur les droits de l'homme et l'arbitrage d'investissement », in Catherine TITI (dir.), Droits de l'homme et droit international économique, Litec LexisNexis, 2019 (à paraître) (co-auteur).

« The Rise of Investor-State Arbitration: Politics, Law, and Unintended Consequences », Taylor St-John, Cahiers de l'arbitrage, Recension/Book review, 2018, n° 2, p. 395.

« Le mécanisme de résolution des litiges en matière d'investissement », Juriste International, 2017.3, pp. 72-74 (co-auteur).

« The Kids-Marriage Conundrum and the Limited Reach of American Reasoning », City University of Hong Kong Law Review, 3:2 (2012), pp. 213-244 (co-auteur).